



DSN : Communiquer simplement ses déclarations

Retraite supplémentaire

La Déclaration Sociale
Nominative (DSN) de vos contrats

Ce guide est conçu pour les responsables de paie des entreprises qui veulent généraliser l'usage de la DSN à toutes les cotisations de protection sociale, obligatoires ou facultatives.

Ce guide peut être transmis à l'expert comptable en charge de votre système de paie le cas échéant.

À propos

Chaque mois, vous devez déclarer vos données sociales auprès de l'administration fiscale et des organismes du régime obligatoire. La Déclaration Sociale Nominative (DSN) remplace désormais la Déclaration Automatisée des Données Sociales Unifiées (DADS-U). Elle est obligatoire pour toutes les entreprises.

La production de la DSN, dernière étape du traitement de la paie, intéresse aussi les organismes complémentaires comme AXA. Vous pouvez profiter des déclarations obligatoires pour communiquer vos informations en même temps à AXA et gagner ainsi un temps précieux.

Votre logiciel de paie a été paramétré pour émettre le fichier des déclarations sociales obligatoires.

Pour que les données nécessaires parviennent également aux assureurs, vous devez compléter le paramétrage.

Ainsi, pour vos contrats de protection sociale facultative, vous pourrez :

- Nous transmettre mensuellement la liste des salariés adhérents à vos contrats facultatifs.
- Nous informer des fins de contrats de travail.
- Déclarer vos cotisations.

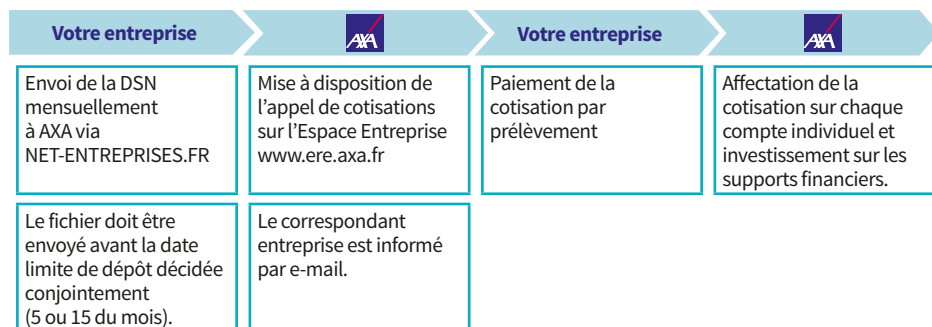
En optant pour la DSN pour vos cotisations santé, prévoyance et retraite AXA, vous profitez d'un suivi optimal de vos démarches de protection sociale des salariés :

Encore plus de réactivité dans nos échanges.

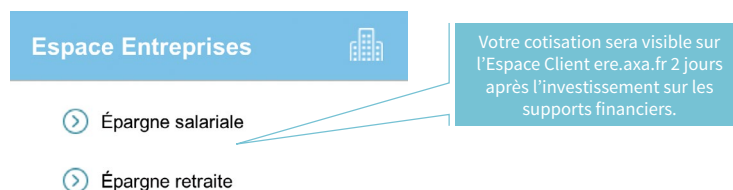
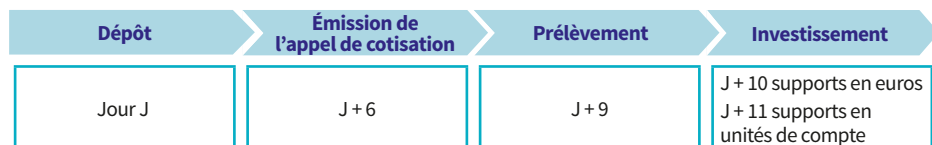
Une simplification de la gestion de vos cotisations.

En bref : les étapes de déclaration des cotisations

Une alerte automatique vous sera envoyée pour vous informer de la mise à disposition de la fiche de paramétrage sur le portail NET-ENTREPRISES.FR. Vous pourrez ainsi grâce à cette fiche, compléter le paramétrage de votre logiciel de paie.



Étapes du paiement par prélèvement⁽¹⁾



Retrouvez les étapes pas à pas dans les pages suivantes :

- Étape 1 : téléchargement de la fiche de paramétrage.
- Étape 2 : paramétrage de votre logiciel de paie.
- Étape 3 : déclaration mensuelle.

(1) Les délais sont indicatifs, en jours ouvrés.

1 Téléchargez la fiche de paramétrage

Téléchargez votre fiche de paramétrage

Se connecter S'inscrire

Par mot de passe

siret

vous nom

vous prénom

Mot de passe oublié ?

Connexion

Par certificat

OUI NON

Un problème de certificat ?

Compatibilité de votre poste



La fiche de paramétrage est accessible depuis la liste d'« ACCÈS AUX SERVICES DÉCLARATIFS ».

ACCÈS AUX SERVICES

VOTRE DERNIERE CONNEXION DATE DU : 30/03/2017 à 16:58 (SE DÉCONNECTER)

➔ Cliquez sur le lien correspondant à la déclaration à laquelle vous souhaitez accéder.
Pour gérer vos données personnelles (adresse électronique, mot de passe...) et, selon votre profil, gérer les inscriptions, les coordonnées bancaires... allez sur votre menu personnalisé à l'aide du bouton situé en bas de page.

ACCÈS AUX SERVICES DÉCLARATIFS

➔ DSN régime général Déclaration sociale nominative pour le régime général [Accéder à la déclaration](#)

Vous y accédez en cliquant sur « Accéder à la déclaration »

Votre tableau de bord apparaît

TABLEAU DE BORD SORTIE DE LA DSN

Vous êtes inscrit

Le tableau de bord vous permet de consulter l'ensemble des comptes rendus métiers et retours d'informations suite au dépôt d'une DSN mensuelle ou d'un signalement d'événement. Il est donc important de le consulter suite à chaque dépôt réalisé.

Services complémentaires

Vous pouvez accéder aux services complémentaires proposés par les Organismes de Protection Sociale via les liens suivants :

- ➔ Mandats de prélèvement : [Accéder au module de gestion des mandats](#)
- ➔ URSSAF : [Accéder aux Services +](#)
- ➔ CNAM : [Accéder aux BPJ](#)
- ➔ Organismes complémentaires : [Accéder aux fiches de paramétrage](#)

Faites défiler la page jusqu'au titre « Services complémentaires » et cliquez sur « Accéder aux fiches de paramétrage »

Vous arrivez à la liste des fiches de paramétrage

Institutions de prévoyance, Mutuelles, Sociétés d'Assurance

Liste des fiches de paramétrage disponibles

Recherche par SIREN : et/ou par code organisme :

Rechercher

Abonnement aux courriels de notification FPOC

Tiers Déclarants : ATTENTION, pour voir les fiches de paramétrage OC de vos entreprises déclarées, vous devez au préalable avoir déposé au moins une DSN (test ou réelle, normale ou néant) afin d'initialiser la relation « déclarant – déclaré » pour chacune d'elles

Nombre total de fiches trouvées : 15

SIREN	Raison Sociale	Nic / Ensemble	Organisme	Date de création	XML	PDF	Id +
			P0012	03/02/2017			...
			P0012	03/02/2017			...
			P0012	03/02/2017			...



Notre expert comptable en charge de la paie pourra télécharger la fiche de paramétrage sur jedecare.com le cas échéant.

Accédez à la fiche souhaitée en cliquant sur la loupe associée.

Exemple de fiche de paramétrage



Fiche de paramétrage DSN



Identification de l'entreprise Raison sociale : CHIRURGIE GENERALE Siren : XXXXXXXX	Organisme et contact Organisme émetteur : DZ2110 OPÉRATEUR TECHNIQUE DSN Pour le compte de : AXA001 AXA COLLECTIVES Nom du gestionnaire : Service DSN Email : service.dsn@ava.fr Téléphone : 0142497085
--	--

Fiche de paramétrage N° identifiant de la fiche : Fiche émise le : 27/04/2017 14:35:08

Liste des contrats souscrits par votre entreprise / établissement :

Dates de début et fin de validité	Code organisme	Code délégataire	Référence contrat	Code population	Code option	Périodicité de paiement des cotisations	Type de base ou de forfait	Montant ou taux	Désignation
01/07/2014	AXA001	DZ2110	XXXXXXXXXXXX			Trimestriel	21 Montant Prévoyance libre/except.		Retraite supplémentaire article 83



FOCUS SUR LA CASE « TYPE DE BASE OU DE FORFAIT »

L'assureur a traduit dans cette case le mode de déclaration des cotisations décidé avec le client pour ses contrats de « Prévoyance » au sens large, désignant les contrats santé, prévoyance et Retraite supplémentaire.

Le choix doit se faire selon la modalité telle que définie dans le contrat (déclaration en cotisations versées, en taux sur salaire...).

2 Configuration du logiciel de paie

La fiche de paramétrage permet de configurer votre logiciel de paie pour que votre DSN complétée parvienne également aux assureurs.

Elle comporte :

- les références contrats, le code organisme et délégataire, la périodicité de paiement des cotisations et type de base ou de forfait.

Transmettez la fiche de paramétrage à la personne qui configurera votre logiciel de paie.

3 Transmettez votre fichier déclaratif

Récupérez le fichier déclaratif DSN émis depuis votre logiciel de paie.

Dépôt d'un nouveau fichier

Cliquez sur "Parcourir" pour sélectionner le fichier à transmettre. Vérifiez les formats autorisés en cliquant [ici](#).

Les informations relatives au suivi de vos transmissions (bilans, comptes rendus, certificats...) seront transmises à l'adresse mail suivante : Pour modifier temporairement cette adresse, c'est-à-dire pour un dépôt précis, renseignez la zone ci-dessous prévue à cet effet. Pour modifier l'adresse mail suite à un changement, vous devez modifier les informations relatives à votre inscription.

Cliquez sur le bouton "Envoyer".

Connectez-vous à NET-ENTREPRISES.FR et procédez au dépôt dans la page de votre tableau de bord.



À noter :

- Peu importe la périodicité choisie à la souscription du contrat, vous déclarez vos cotisations mensuellement.
- Vous transmettez une DSN pour chaque établissement SIRET.

Vérifiez que le dépôt est bien effectif.

Pour cela rendez-vous dans votre tableau de bord sur NET-ENTREPRISES.FR et faites défiler la page jusqu'à la rubrique « Historique des échanges ».

Historique des échanges + Afficher tout ou sélectionner ?

10 derniers échanges effectués pour les 30 derniers jours

Date et heure de dépôt	Type d'envoi	Nom du fichier	Etat de prise en compte
26/06/2017 à 12:12	Réel	2017-06-1090_DSN-Réelle	Fichier contrôlé conforme

Et ensuite



Une fois chargé, le fichier déclaratif sera traité sous 5 jours ouvrés.

Un appel à cotisation vous sera adressé ensuite par mail et un prélèvement du montant du fichier déclaratif sera effectué sur votre compte bancaire dans un délai de 3 jours ouvrés.

4 Vos questions

Nos réponses



À quoi sert la Fiche de Paramétrage (FP) ?



Vous envoyez déjà vos DSN aux organismes obligatoires. La FP d'AXA vous permet de paramétrer votre logiciel de paie pour pouvoir nous communiquer vos DSN et ainsi simplifier vos déclarations avec AXA.

Vous pouvez consulter la notice explicative complète sur le site DSN INFO à l'adresse suivante : <http://www.dsn-info.fr/documentation/fiche-parametrage-oc.pdf>



J'ai besoin du SIRET d'AXA dans mon logiciel de paie.



Les organismes complémentaires (institutions de prévoyance, mutuelles, sociétés d'assurance) ne sont jamais identifiés par un SIRET mais par un code organisme.

Pour AXA : indiquer le code AXA001 qui figure sur votre fiche de paramétrage. Si le code délégataire est renseigné sur votre FP, vous devez aussi le prendre en compte.

Le N° de SIRET d'AXA est le 310499959 00891.



Où puis-je trouver ma fiche paramétrage ? (FP)



Sur le site de dépôt des DSN : www.net-entreprises.fr

Si vous ne la trouvez pas : veuillez joindre le service DSN d'AXA par mail (service.dsn@AXA.fr) ou par téléphone (09 69 39 38 36 tapez 2 pour être mis en relation avec le service DSN).



Je suis une petite entreprise et j'ai recours au TESE (Titre Emploi Service aux Entreprises).

Comment vais-je vous envoyer mes DSN ?



Le TESE (outil de l'Urssaf) prend en charge la partie obligatoire de la DSN mais ne communique pas encore la DSN aux assureurs.

Vous procédez comme d'habitude vis-à-vis d'AXA.

4 Vos questions

Nos réponses



Mes DSN sont-elles correctes ?



Vos éventuelles anomalies sont visibles sur les Comptes-Rendus Métier (CRM).

Consultez le site de dépôt des DSN pour trouver vos CRM : www.net-entreprises.fr

Pour tout autre question sur les CRM, veuillez joindre le service DSN d'AXA : service.dsn@axa.fr



Suite au passage en DSN, le paiement de mes cotisations va-t-il être mensuel ?



Les déclarations en DSN se font mensuellement.

Le calendrier de paiement du contrat n'est pas modifié avec la DSN.

La DSN ne remet pas en cause la périodicité de paiement des cotisations figurant au contrat.



Dois-je régler le montant déclaré dans la DSN par prélèvement automatique ?



Oui, pour cela nous vous invitons à nous communiquer votre RIB ainsi qu'un mandat de prélèvement SEPA daté et signé (exemplaire en page 9 du présent document) :

- **Soit par courriel :**
service.retraitecollective@axa.fr
- **Soit par courrier :**
AXA France
Direction Épargne et Retraite
Entreprise - Gestion Retraite
TSA 86302
95901 CERGY PONTOISE cedex 9



MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le « mandat de prélèvement SEPA » est le document officiel qui remplace l'autorisation de prélèvement au niveau européen.

En signant ce mandat, vous autorisez :

- AXA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte
- Votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'AXA

Important : Merci de nous retourner ce mandat complété, signé et accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou de Caisse d'Épargne (RICE). Nous vous rappelons que les prélèvements sur compte-épargne ne sont pas acceptés.

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

AXA France
313 Terrasses de l'Arche
92727 Nanterre Cedex - France

Identifiant Créancier SEPA : FR14ZZ391832

INFORMATIONS DU PAYEUR

Identité

Nom, Prénom / Raison sociale :

Adresse :

Code postal : [] Ville :

Pays :

Compte à débiter

Numéro international d'identification du compte bancaire (IBAN) : []

Code international d'identification de votre banque (BIC) : []

IDENTIFICATION DU MANDAT

Référence Unique du Mandat (zone réservée aux services AXA) :

Type de contrat (exemples : auto, santé, retraite) : **Retraite supplémentaire entreprise**

Numéro de contrat (facultatif) : []

Nous vous rappelons que vous bénéficiez du droit d'être remboursé(e) par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. La demande de remboursement doit alors être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat de prélèvement SEPA sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Pour plus d'informations, vous pouvez aussi vous connecter sur **ere.axa.fr**.

Les informations recueillies dans le présent mandat, qui doit être complété, sont nécessaires au traitement de ma demande et ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion. Conformément à l'article 38 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès et de rectification auprès d'AXA – Service Information Clients 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex – pour toute information me concernant.

Fait à :

Cachet et signature de l'Entreprise

Le : []

Pour plus d'information

Concernant le paramétrage de votre logiciel de paie :

Vous devez vous adresser à votre éditeur de logiciel ou intégrateur.

Concernant les fiches de paramétrage ou la DSN en général : vous pouvez contacter le service AXA dédié à la DSN.



Par téléphone

09 69 39 38 36

(tapez 2 pour être mis en relation
avec le service DSN).

Du lundi au vendredi
de 9 h à 17 h.



Par e-mail

service.dsn@axa.fr



Par internet

dsn-info.fr